



Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 fait obligation au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

C'est pour respecter cette obligation inscrite à l'article L.225-68 du Code de Commerce que sont communiquées les informations suivantes :

- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

ACTIELEC TECHNOLOGIES S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2007, la composition du Conseil de Surveillance est la suivante :

Louis PECH	Président du Conseil de Surveillance
Pierre CALMELS	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Günther THRUM	Membre du Conseil de Surveillance
Véronique VEDRINE	Membre du Conseil de Surveillance
Alain COSTES	Membre du Conseil de Surveillance

Fréquence des réunions

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, conformément à la législation et aux statuts.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Il est régulièrement convoqué sur les

analyses des comptes (situations ou arrêtés) avec une approche systématique de l'analyse du trimestre, du semestre ou de l'année et des perspectives et stratégies à développer.

Sont également abordées les problématiques de financement, soit au niveau de la Holding, soit au niveau des filiales, avec les garanties afférentes.

Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance entend les présentations relatives aux :

- Principes et méthodes comptables retenus ;
- Principales options comptables retenues ;
- Impacts des changements de méthodes éventuels ;
- Variations de périmètre de consolidation ;
- Principales données chiffrées communiquées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Il entend également le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur l'étendue, l'avancement et les conclusions de leurs missions.

Convocation des Conseils

Conformément à la réglementation en vigueur, à nos statuts et aux pratiques de la Société, les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués par téléphone, courriel et/ou courrier dans un délai suffisant pour permettre la présence du plus grand nombre à l'ensemble des réunions.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-38 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires, par courriel et Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toute information ou document nécessaire dans un délai préalable raisonnable.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux membres du Conseil au cours de la semaine précédant la réunion du Conseil appelé à les vérifier.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont toutes déroulées au Siège Social.

La présence physique des membres aux réunions a été requise.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance peut varier d'une réunion à l'autre, dans le respect des règles de quorum et de majorité nécessaires. Les membres du Conseil ont témoigné d'une assiduité habituelle, aucun absentéisme notable n'étant à déplorer. Le taux de membres présents ou représentés sur l'ensemble de ces Conseils a été de 100 %.

Le Conseil de Surveillance n'a pas mis en place de règlement intérieur, mais améliore régulièrement les règles qu'il s'impose en matière de bonnes pratiques de gouvernance, en veillant à respecter les lois en vigueur et à intégrer les recommandations lorsqu'elles représentent un intérêt pour la Société, en fonction de sa taille et de son organisation.

A ce jour, aucun comité spécialisé n'a été créé.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Nous vous rappelons que notre Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et d'élaborer les informations données aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Ainsi, ces procédures comprennent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, et ce afin d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de notre Groupe.

Le contrôle interne, mis en œuvre par le Directoire, le management et le personnel du Groupe, a pour objectif de nous assurer que les informations financières sont exactes, exhaustives et fiables, élaborées dans le respect des règles générales applicables en la matière, et que les lois et réglementations en vigueur sont respectées.

Maîtrise des risques liés à l'activité

ACTIELEC TECHNOLOGIES intervient en tant qu'équipementier électronique sur deux segments d'activité:

- La Branche AUTOMOTIVE avec ACTIA S.A. et ses filiales,
- La Branche TÉLÉCOMMUNICATIONS avec SODIELEC S.A..

Le Groupe fixe la politique générale, la stratégie et les marchés sur lesquels il souhaite se développer.

Le suivi de l'activité est organisé par activité. On rappellera qu'il s'agit :

- Pour l'AUTOMOTIVE :
 - ✓ Diagnostic : équipements et logiciels de diagnostic à destination des constructeurs et leur SAV, des réseaux de réparation et de maintenance, des garagistes et des centres de contrôle technique,
 - ✓ Systèmes Embarqués : systèmes embarqués pour les véhicules commerciaux et spéciaux, dont les systèmes chronotachygraphe,
 - ✓ Services : fabrication pour le compte de tiers et pérennisation.
- Pour les TÉLÉCOMMUNICATIONS :
 - ✓ Stations Terriennes : stations terriennes (équipements en systèmes Satcom),
 - ✓ Broadcast : équipements et systèmes pour la TV et la radio numérique,

- ✓ Systèmes de Télécommunications : équipements et systèmes pour les domaines de Télécommunications, transmission, énergie, aéronautique et intégration.

Dans tous ces domaines, le Groupe a obtenu toutes les certifications de qualité nécessaires à l'exercice de ses métiers et en particulier la certification ISO 9001 ; il maîtrise les risques liés aux principaux processus de conception, d'achat-approvisionnement, de production et de contrôle des produits. Cette qualité fait l'objet d'un audit externe annuel par une autorité indépendante et de multiples audits des clients.

Les certifications obtenues et/ou en cours d'obtention témoignent de la volonté du Groupe de maintenir son niveau qualité en progression et adapté aux demandes de ses clients. Le site de Colomiers s'est engagé dans le processus d'obtention de la nouvelle certification aéronautique NADCAP pour les processus spéciaux de fabrication de cartes électroniques, assurant une maîtrise complète des risques, tant dans le domaine aéronautique que pour toutes les autres fabrications du site.

- Les principaux domaines d'intervention identifiés :
 - ✓ maîtrise des risques technologiques, industriels et commerciaux,
 - ✓ maîtrise des risques liés aux principaux processus de conception, d'achats, d'approvisionnements, de production et de contrôle des produits,
 - ✓ maîtrise de la rotation des stocks,
 - ✓ maîtrise de l'ensemble des dépenses et des frais généraux,
 - ✓ orientation et suivi de la R&D,
 - ✓ prévention des risques juridiques et contentieux.

- Les acteurs

Le Directoire pour la Holding ACTIELEC TECHNOLOGIES, les Comités de Direction et leurs équipes associées pour les filiales jouent un rôle important dans le contrôle interne. Par ailleurs, le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des experts spécialisés, comme dans le domaine des assurances.

- Leur rôle

Le Directoire d'ACTIELEC TECHNOLOGIES et les Comités de Direction des filiales, lors de leurs réunions régulières, suivent les risques déjà identifiés, et réalisent une veille permanente des marchés, des évolutions technologiques, de la concurrence, afin d'identifier les éventuels nouveaux risques pouvant survenir.

Ils sont chargés de l'élaboration et du contrôle périodique des indicateurs dans les différents domaines, sous l'autorité de la Directrice financière, du Secrétaire Général et du Président du Directoire. Ils sont chargés de mettre en œuvre les actions préventives et/ou correctives adéquates et ont un rôle d'alerte prépondérant.

Ils interviennent également pour coordonner le processus d'élaboration des prévisions budgétaires réalisées par les Branches et pour assurer le suivi des réalisations.

Une analyse des incidences potentielles et du degré de maîtrise estimé des principaux risques identifiés est effectuée selon l'information détaillée au § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ».

La communication interne sur les risques est réalisée, en fonction de leur nature, lors des réunions des Comités de Direction, des Budget Meetings, des Executive Committees, des Financial Committees...

Contrôle interne

➤ Les procédures

En matière comptable et financière : un contrôle de gestion et d'audit interne est organisé par chaque Branche au niveau de chaque Business Unit et/ou Business Group.

Ce contrôle interne est réalisé par une équipe dédiée de contrôle de gestion ou par le responsable financier de la filiale, dans le cas de filiales dont l'effectif est réduit.

Des procédures comptables écrites existent et sont adaptées en fonction de l'activité, des risques identifiés, des systèmes d'information et de la taille des différentes filiales concernées.

En matière de contrôle financier Groupe : une équipe dédiée assure le contrôle financier international du Groupe. Ce contrôle s'effectue au travers des procédures de reporting et est appuyé par des visites ponctuelles dans les filiales. En 2007, les travaux réalisés ont consisté à :

- ✓ superviser, organiser et coordonner la fourniture et le contrôle des informations financières par les services administratifs, comptables et financiers du Groupe ; s'assurer de la cohérence des méthodes comptables appliquées,
- ✓ collecter toutes les informations nécessaires auprès des responsables opérationnels,
- ✓ structurer les données représentatives de la marche du Groupe relatives aux prises de décision (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord),
- ✓ conseiller les Directions Générales sur les prévisions à court et moyen termes,
- ✓ coordonner le suivi des procédures de contrôle interne et la mise en application des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes,
- ✓ formuler des propositions sur les outils de gestion du Groupe et leur mise en œuvre,
- ✓ réaliser des études financières et économiques nécessaires (choix des investissements, etc...).

La procédure de reporting du Groupe comprend :

- ✓ le reporting mensuel avec des outils informatiques développés en interne,
- ✓ la situation trimestrielle des comptes,
- ✓ la consolidation des comptes.

Par ailleurs, le Comité Financier animé par le Secrétaire Général du Groupe a en charge l'animation des différentes filiales afin d'être garant de la cohérence des différents systèmes comptables et financiers et de la fiabilité des synthèses financières et économiques élaborées.

Il a poursuivi ses activités notamment dans les domaines suivants :

- ✓ suivi des budgets,
- ✓ évolution des procédures de reporting en place,
- ✓ délais de production des comptes,
- ✓ suivi des règles et méthodes comptables du Groupe, notamment concernant les frais de développement, immobilisés et stockés, la reconnaissance du revenu,
- ✓ suivi des règles locales pour l'établissement des comptes sociaux,
- ✓ suivi des règles IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison mère et de sa principale filiale ACTIA.

En vue du respect des réglementations qui s'imposent à toutes les sociétés cotées, un échéancier des obligations périodiques est formalisé tant sur les problématiques de publication que sur les autres procédures réglementaires (juridiques, fiscales, ...). La veille réglementaire est assurée par le bureau de consolidation et par la Direction Financière du Groupe.

Avant leur diffusion, les informations provenant du bureau de consolidation sont contrôlées par le contrôle de gestion et validées par la Directrice Financière et le Secrétaire général. Puis, l'ensemble des informations publiées est soumis au contrôle de la Direction Générale.

En 2007, les outils mis en place chez SODIELEC ont d'une part été améliorés voire complétés et d'autre part permis au management de disposer d'éléments opérationnels pertinents et fiables pour le pilotage de la Société, avec notamment :

- ✓ l'exploitation d'un tableau de bord mensuel présentant un compte de résultat détaillé par activité,
- ✓ l'exploitation de l'outil de mesure des coûts industriels,
- ✓ le reporting mensuel avec visites sur sites du Secrétaire Général d'ACTIELEC TECHNOLOGIES,
- ✓ l'exploitation et le perfectionnement de modules informatiques fluidifiant et fiabilisant la construction des reportings financiers mensuels,
- ✓ les audits économiques spécifiques : clés de répartition, stocks non tournants,

➤ Les systèmes d'informations

L'évolution des systèmes d'information a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, disponibilité et pertinence de l'information comptable et financière.

La rationalisation des serveurs et des logiciels ERP utilisés (MOVEX et SAP Business One) dans les principales filiales d'ACTIA tant en France qu'à l'étranger se poursuit (mise en service opérationnelle de MOVEX chez CIPI-ACTIA). Les solutions ERP servent de support dans l'exploitation opérationnelle d'ACTIA MULLER, ACTIA VIDEOBUS, CIPI-ACTIA et AIXIA.

De façon systématique, l'accès aux systèmes (système d'informations techniques (ERP), RH, financiers, messageries,...) n'est possible qu'à partir du moment où l'utilisateur est identifié par un mot de passe (avec une procédure de changement contraignante en place).

Les outils que nous utilisons sont des progiciels d'information du commerce. La façon dont ils traitent l'information est validée au moment de leur mise en service opérationnel sur le site et au fur et à mesure de leur utilisation.

Tous nos serveurs sont en infogérance chez des tiers. Nous avons des contrats d'engagement de prestataires infogérants qui nous garantissent la sauvegarde quotidienne et hebdomadaire des données et l'intégrité physique des informations qui sont sur les serveurs de données.

Axes de progrès

➤ Actions menées

Flux financiers : l'étude lancée par le Groupe sur l'optimisation des flux financiers, notamment entre ACTIA et ses filiales, selon les différentes offres du marché, a abouti à l'établissement de conventions bilatérales de trésorerie avec les filiales disposant de trésorerie suffisante. Cette opération doit permettre d'améliorer la fluidité et générer, à terme, une baisse des coûts financiers.

Un **système extranet** a été mis en place pour permettre les échanges de données techniques et d'informations générales sur le Groupe, les marchés, les produits. Le système (ActiaCity) est très apprécié et efficient.

En terme de **qualité**, avec la participation active au Comité d'Elaboration de la norme internationale NADCAP (Aéronautique), le Groupe a préparé en 2007 son unité de production de cartes électroniques de Colomiers pour répondre aux critères de qualité les plus stricts. Le processus de qualification, long et rigoureux, doit aboutir dans le courant du 1^{er} semestre 2008, à la certification du site.

Par ailleurs, les process qualité mis au point en France continuent progressivement d'être déployés dans chaque filiale, avec l'objectif d'aboutir à une charte de qualité Groupe.

Pour les **systèmes d'informations**, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ ERP : poursuite de l'extension des outils dans nos filiales, avec deux systèmes selon la taille de nos structures,
- ✓ informations comptables et financières : déploiement d'un outil permettant la collecte en local des opérations intragroupe et automatisant les rapprochements. Extension progressive de l'intégration automatique d'informations comptables pour l'élaboration des comptes consolidés sans traitement manuel dans la collecte. Modification du schéma de validation des informations pour un contrôle par le département « contrôle de gestion Groupe », avant publication.

➤ Actions à mener

Au niveau des assurances, un programme international a été lancé en 2007 dans lequel toutes les sociétés du Groupe seront intégrées en 2008. Ce programme repose sur une étude préalable, avec l'intervention d'un expert. De plus, pour donner une appréciation de la valeur de remplacement à neuf et de la valeur vénale des biens à assurer, une expertise a été mise en œuvre sur les sites de Colomiers et de Tunis, sites dans lesquels nous avons l'essentiel des moyens onéreux de production. Par ailleurs, une réflexion est conduite sur la poursuite de la couverture du risque manager.

Au niveau des finances, 2008 verra la mise en application des conventions de trésorerie. Par ailleurs, les Financial Committees, mis en place en 2007, seront mobilisés en 2008 pour aboutir à une meilleure sensibilisation aux résultats du Groupe, à l'optimisation de la trésorerie et des immobilisations d'études (actifs incorporels) et au contrôle interne.

Les activités de l'entreprise reposent sur des procédures établies en vue de maîtriser et prévenir tout risque. Afin d'optimiser ces procédures et de contrôler leur adéquation avec les évolutions du Groupe, celle de la législation et les préconisations de l'AMF, un groupe de

travail a été mis en place en 2008. Il a en charge de vérifier l'adéquation des manuels de procédures existants avec les objectifs affichés, de contrôler la performance des audits cycliques, de proposer les améliorations qui pourraient ressortir de ce travail et de mettre en place une procédure d'actualisation régulière. Dans le respect de l'indépendance de chaque Société du Groupe, il devra s'assurer de l'adaptation permanente des procédures quelle que soit l'évolution du Groupe et des législations applicables.

Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux de la Société ACTIELEC TECHNOLOGIES ne sont pas rémunérés par cette dernière. Pour les mandataires qui reçoivent une rémunération, cette dernière est versée par la Société LP₂C, Société Contrôlante, au titre de leur contrat de travail les liant à LP₂C ou du mandat exercé dans cette Holding.

Ces rémunérations, sous la responsabilité du Conseil de Surveillance de LP₂C, ont été attribuées en fonction du marché environnant, de la cohérence de ces rémunérations par rapport aux Cadres Dirigeants du Groupe, et dépendent à une volonté de pérennité.

Pouvoirs du Directoire

La limite des pouvoirs du Directoire a été définie par le Conseil de Surveillance du 3 février 2004, selon les termes suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le Conseil de Surveillance décide de modifier les limites qu'il a fixées lors de sa réunion du 12 novembre 2002 et autorise par conséquent le Directoire à effectuer, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes dans les limites suivantes :

1. Achat d'immeubles par nature dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T..
2. Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T..
3. Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ avec obligation d'information du Conseil de Surveillance.
4. Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ par emprunt avec une durée inférieure à 7 ans. L'enveloppe globale annuelle de ces emprunts ne pourra excéder 3 000 k€ et sera révisée chaque année.
5. Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises, dont le montant est inférieur à 1 000 k€ par opération, avec obligation d'information du Conseil de Surveillance.
6. Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, d'une durée supérieure à 1 an et d'un montant en principal inférieur à 500 k€ par opération et 2 000 k€ par an toutes opérations confondues.
7. Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, d'une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans et pour un loyer inférieur à 500 k€ HT par an.

8. Contrats commerciaux d'une durée inférieure à 3 ans et portant sur un montant inférieur à 2 000 k€ H.T..
9. Engagements directs même non assortis de garanties, pour des montants inférieurs à 2 000 k€.
10. Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera inférieur à 300 k€.

Toutes opérations dépassant les limites fixées ci-dessus devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

En outre, le Directoire ne pourra pas donner de cautions, d'avaux ou de garanties sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. »

Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2007

SOCIETE	ISO 9001 (V.2000)	ISO TS 16949 (V.2002)	ISO 14001 (V.2004)	EN 9100 (V.2003)	NADCAP
ACTIA SA	Certifié	Certifié	Certifié	Certifié	En cours de certification
ACTIA MULLER	Certifié				
ATON SYSTEMES	Planifié pour 2008				
AIXIA					
ACTIA ITALIA	Certifié				
ACTIA NL	En cours de certification. Prévu pour 2008				
ACTIA POLSKA					
I+ME ACTIA	Certifié				
ACTIA VIDEOBUS	Certifié				
ACTIA NORDIC	Certifié		Certifié		
ACTIA UK	Certifié				
ATAL	En cours de certification. Prévu pour 2008				
ACTIA INDIA	Certifié	Planifié pour 2008			
ACTIA DE MEXICO	En cours de certification				
ACTIA SHANGHAI	Certifié				
CIPI-ACTIA	Certifié	Certifié	Certifié		
ARDIA	En cours de certification. Prévu pour 2009				
ACTIA DO BRASIL	Certifié	Certifié	Certifié		
ACTIA USA	Certifié				
SODIELEC	Certifié			Certifié	

Les autres certifications :

- SODIELEC site de Provence : PART 21 G + PART 145 (exigences aéronautiques) ;
- ACTIA MULLER : Certification d'approbation de système qualité par le LNE (métrologie légale, réparation d'analyseurs de gaz et d'opacimètres.

Les certifications en cours d'homologation :

- ACTIA MULLER : Agrément délivré par la DRIRE pour le contrôle des appareils de mesure de pollution ;
- ACTIA S.A. : PART 21 G + PART 145 (exigences aéronautique) ; IRISRAIL.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2008

Louis PECH

Président du Conseil de Surveillance